

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le douze du mois de février, le Conseil municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 6 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Angèle BAZIN, Maire

**Présents** : BAZIN Angèle, CHOCHOY Jean-Michel, SALA PILET Patricia, ELINGUEL Bruno, BOSSUET Corinne, OGER Quentin, SALMON Hélène, FAISSEAU Charly, CANDALON Aurélie PICHON Philippe, DUCHENE Blandine, ELINGUEL Muguette, SENGELIN Marie, PINTAPARIS Valérie, BRÉMENT Franck, TEXIER Pascale,

**Absents excusés** : RÉA Evelyne ayant donné pouvoir à BAZIN Angèle, DUPORT Vincent ayant donné pouvoir à ELINGUEL Bruno, POITEVIN Josiane ayant donné pouvoir à SALA-PILT Patricia

**Secrétaire de séance** : Hélène SALMON

**2025FEV01 : Approbation du PV de la réunion du Conseil municipal du 11 décembre 2024.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2024.

**2025FEV02 : Modification de membres des commissions municipales**

Suite à la démission de Monsieur REMBERT de son poste de conseiller municipal et membre de la commission « Voirie Réseaux Bâtiments », il convient de procéder à son remplacement au sein de ladite commission en qualité de membre de la liste « OSONS POUR VOUS ».

Monsieur DUPORT, également issu de la liste « OSONS POUR VOUS » a proposé sa candidature et informe de sa volonté de se retirer de la Commission « Animation ».

Mme DUCHENE informe également de son souhait de se retirer de la commission « Information Communication »

Mme ELINGUEL Muguette, se propose pour intégrer la commission Animation et remplacement de Monsieur DUPORT et la commission Information Communication en remplacement de Madame DUCHÊNE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Mme ELINGUEL Muguette pour siéger dans la commission « animation » en remplacement de M. DUPORT Vincent et dans la commission « information communication » en remplacement de Mme DUCHÊNE Blandine.

M. DUPORT Vincent pour siéger dans la commission « Voirie Réseau Bâtiments » en remplacement de M. REMBERT Stéphane.

**2025FEV03 : Modification des Délégués de la Commune aux commissions de la CARA**

Suite à la démission de Monsieur REMBERT Stéphane du Conseil municipal, il convient également de procéder à son remplacement dans les Commissions de la CARA où il siégeait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Mme ELINGUEL Muguette à la commission « Activités de pleine Nature »
- Mme PINTAPARIS Valérie à la commission « Collecte et prévention des déchets » et Mme SENGLIN Marie en qualité de suppléante

Et de le remplacer en sa qualité de suppléant

- Mme BAZIN Angèle à la commission « Gens du Voyage »
- Mme SALMON Hélène à la commission « Développement durable - Energies ».

Le tableau des délégués de la Commune aux commissions de la CARA sera donc le suivant :

COMMISSIONS	Représentant titulaire	Représentant suppléant
2- « Développement économique »	BAZIN Angèle	REA Evelyne
3- « Schéma de Cohérence Territoriale »	BAZIN Angèle	SALA-PILET Patricia
4- « Activités de pleine nature »	ELINGUEL Muguette	SENGELIN Marie
5- « Transports et mobilité »	ELINGUEL Bruno	PICHON Philippe
6- « Urbanisme et habitat »	SALA-PILET Patricia	PINTAPARIS Valérie
7- « Cycle de l'eau »	BREMENT Franck	BOUSSUET Corinne
8- « Politique de la ville »	DUPORT Vincent	BREMENT Franck
9- « Collecte et prévention des déchets »	PINTAPARIS Valérie	SENGELIN Marie
10- « Développement durable - Énergies »	BAZIN Angèle	SALMON Hélène
11- « Culture et patrimoine »	POITEVIN Josiane	SALMON Hélène
12- « Systèmes d'information et aménagement numérique »	CHOCHOY Jean-Michel	REA Evelyne
13- « Grands projets et bâtiments communautaires »	BAZIN Angèle	BREMENT Franck
14- "Gens du Voyage"	SALMON Hélène	BAZIN Angèle
13- « Contrat Local de Santé »	RÉA Evelyne	TEXIER Pascale

#### **2025FEV04 : Appel d'offre rénovation énergétique de l'école : choix des entreprises**

Madame la Maire rappelle que le marché d'appel d'offre, infructueux en mars 2024, a été réitéré en septembre 2024. Sur les six lots, cinq ont fait l'objet de candidatures. Le lot 3 n'a eu aucune réponse et, comme la procédure l'autorise, des entreprises ont été contactées pour y répondre.

Suite aux négociations, le maître d'œuvre a restitué son étude et il est proposé de retenir les offres suivantes :

LOTS	ESTIMATIONS	ENTREPRISES PROPOSEES	MONTANTS HT OFFRES
Lot 1 : Gros œuvre VRV	93 000 €	MAGNE	92 258,50 €
Lot 2 : ITE	55 500 €	ATYS	55 018,25 €
Lot 3 : Menuiserie extérieure	69 500 €	Infructueux	
Lot 4 : plâtrerie FP	50 000 €	GOURAUD	46 500,00 €
Lot 5 : chaufferie bois - DF	365 000 €	DELAGE	347 602,97 €
Lot 6 Electricité	21 000 €	BOUDEAUD	20 000,00 €
PSE 1 : Radiateurs Maternelle	7 000 €		
PSE 2 : Système adiabatique	5 500 €		
PSE 3 : Prestation maintenance	6 500 €		
<b>TOTAL Estimation HT</b>	<b>673 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>561 379,72 €</b>
<b>ESTIMATION TOTALE TTC</b>	<b>807 600 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>673 655,66 €</b>

Concernant le lot 3 Menuiserie, une demande de mise en concurrence a été lancée par la demande de devis à quatre entreprises. Seules deux ont répondu, les entreprises HAM et DEPEUX. Madame la Maire, après avis du maître d'œuvre, propose de retenir l'entreprise DEPEUX, moins « disante », pour un montant de 56 512.00 euros et qui répond entièrement au CCTP du marché.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 absentions (SENGELIN M., PINTAPARIS V., BREMENT F., TEXIER P.) décide :

- ✓ De retenir les offres proposées par le maître d'œuvre pour un total de 617 891.72 euros
- ✓ D'autorise la Maire à signer toutes les pièces du marché pour mener à bien cette réalisation
- ✓ D'inscrire les crédits au budget 2025

*M. BREMENT précise que lui et ses collègues de l'opposition s'abstiennent mais ne s'opposent pas. La raison de l'abstention est qu'il s'agit d'un projet en cours avant leur élection au conseil municipal et qu'ils n'ont donc pas participé aux commissions pour pouvoir bien connaître le dossier.*

### **2025FEV05 : Rénovation énergétique : demande de subvention au titre de la DETR**

Madame la Maire informe le Conseil municipal que, les travaux d'amélioration des dépenses énergétiques des bâtiments scolaires avaient fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR par délibération du 13 février 2023 qui avait été refusée faute de crédits suffisants de l'Etat. Le projet ayant été reporté, et avant la signature des devis à venir, elle propose de présenter une nouvelle demande pour l'exercice 2025. L'estimation du projet s'élève à 673 000 euros et se décompose comme suit :

Lot 1 – Gros œuvre :	93 000.00 €
Lot 2 – ITE :	55 500.00 €
Lot 3 – Menuiseries extérieures :	69 500.00 €
Lot 4 – Plâtrerie :	50 000.00 €
Lot 5 – Chauffage bois :	384 000.00 €
Lot 6 – Electricité :	21 000.00 €

et le plan de financement pourrait être le suivant :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT
DETR	Sollicité	673 000,00 €	134 600,00 €
DSIL	Sollicité	673 000,00 €	134 600,00 €
FONDS VERT	Accordé	640 374,22 €	192 122,27 €
FONDS CHALEUR	Sollicité sur chaudière seulement	365 000,00 €	70 000,00 €
<b>Sous-total</b>			<b>531 322,27 €</b>
<b>Autofinancement</b>			<b>141 677,73 €</b>
<b>Coût HT</b>			<b>673 000,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 absentions (SENGELIN M., PINTAPARIS V., BREMENT F., TEXIER P.) décide :

- ✓ De solliciter la subvention au titre de la DETR et du DSIL
- ✓ D'adopter le plan de financement suivant proposé
- ✓ D'inscrire les crédits au budget 2025
- ✓ D'autoriser la Maire à solliciter toute autre subvention

### **2025FEV06 : Balayage des rues**

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de passer contrat de prestation de service pour le balayage des rues. En effet, les devis comparatifs effectués ont permis, l'an passé, de travailler avec la société

ARC Environnement dont la prestation était la moins « disante » et dont la prestation a été très satisfaisante. Il est proposé au Conseil municipal de pérenniser la coopération par une convention d'intervention d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction pour un montant initial de 4 250.00 euros H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Décide de contracter avec la société ARC Environnement pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction pour un montant initial de 4 250.00 euros H.T.
- ✓ Autorise la Maire à signer le contrat et toute pièce à intervenir pour mener à bien ce dossier

*M. ELINGUEL précise qu'il a déjà entendu de nombreuses critiques quant au balayage des rues par une société. Il rappelle que si ce balayage n'arrache pas l'herbe dans les caniveaux, cela permet de retirer gravier et terre qui obstrue à la longue le réseau pluvial et également empêche le travail à la débroussailleuse à cause des risques de projection des graviers résiduels.*

### **Décisions prises par la Maire dans le cadre de ses délégations**

En application de l'article L.2122-3 DU CGCT, la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Date	Objet	Montant
06/02/2025	Outillage ateliers (meuleuses - perforateur - scie sabre - projecteur)	2 342,27 €
06/02/2025	Parking cantine	4 320,00 €
31/12/2024	Plaque vibrante voirie	2 040,00 €
31/12/2024	Clé dynamométrique et clé réparation véhicules	572,59 €
31/12/2024	Chauffe-eau ancien camping	321,65 €
31/12/2024	Rue, Chemin vert, Chambion, Beauregard, Jadeau, Aspics, Moullières, allée des Dames et chemin de Bonnifeau	90 870,00 €
Total		100 466,51 €

### **Questions diverses :**

Mme la Maire informe que l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre du pôle santé va être lancé dans les prochains jours.

J.M. CHOCHOY explique la difficulté de la Commune à mettre en place le registre des personnes fragiles ou isolées de la Commune. C'est une obligation en cas de risques majeures mais la mairie ne peut pas établir de liste arbitraire. Un courrier va être adressé sur la base de la liste électorale à la tranche la plus âgée de la population pour les informer que des visites seront organisées par le CCAS pour les visiter et leur expliquer les raisons de ce recensement.

Il informe également que Chaillevette s'est porté volontaire pour l'opération « bilan de santé » hors les murs » portée par l'hôpital de Royan et le Conseil Local de Santé de la CARA. Durant une journée, le 14 mars prochain à la salle des fêtes, les personnes éloignées du système de soins pourront effectuer un bilan de santé. La difficulté reste d'identifier ces personnes. L'identification est faite par les partenaires sociaux (associations caritatives, assistantes sociales ...) Le groupement s'engage à leur trouver un médecin et faire effectuer les examens nécessaires. Il faut toutefois noter qu'il n'y a que 20 places. La Commune de Mornac sur Seudre, fera l'expérience le 14 février ce que permettra un 1<sup>er</sup> bilan avant la permanence sur notre Commune.

B. ELINGUEL signale que l'abattage des arbres de l'ancien camping est terminé. Le bois a été vendu par la Commune au fur et à mesure à 30 € le stère (comme voté dans les tarifs municipaux) avec un maximum de 6 stères. Il a été également livré directement (dans le périmètre de la Commune) afin d'éviter de la manutention supplémentaire à nos agents s'il avait fallu le stocker aux ateliers municipaux. Ces arbres ont été abattu parce

qu'une étude par un bureau agréer a signalé la fragilité et risque de chute des arbres et qu'il ne s'agit pas d'une décision arbitraire d'abattage.

M. BREMENT ajoute qu'il soutient tout à fait cette démarche, et qu'il l'a défendue face à certaines remarques.

M. ELINGUEL revient sur le personnel technique. Il précise qu'un agent a fait part qu'il ne souhaitait pas prolonger son contrat. Un nouveau recrutement en CDD va être effectué. Il remercie les bénévoles pour le montage du city parc. Ces personnes ont effectué une aide à la manutention mais n'ont en aucun cas effectué le montage qui a été réalisé par des professionnels agréer selon les normes. M. SENGLIN répond que l'appel au bénévole a été fait tardivement et que les enfants auraient pu participer. Mme la Maire répond qu'il été hors de question de prendre des enfants pour effectuer cette mission. L'appel aux bénévoles a été fait dans un but d'économie sinon l'entreprise aurait fait appel à des intérimaires. De plus le nombre de bénévole a été largement suffisant. M. BREMENT répond qui s'il l'avait su plus tôt il se serait porté bénévole. Mme la Maire répond que l'appel a été fait quand l'entreprise nous a confirmé la date l'opération. H. SALMON ajoute que l'appel a été relayé aussitôt par l'heure civique et que gens ont bien répondu.

P. PICHON relate le bon déroulement de la choucroute organisée par le CMAC avec 110 personnes autour des tables. Les retours ont été bons.

B. DUCHÊNE rappelle que l'Association des Parents d'Elèves (APE) va organiser une vente de gâteaux comme chaque année. Des prospectus seront distribués. Un carnaval sera organisé en avril avec le groupe Batouk Cada.

Elle signale aussi la vitesse des véhicules qui passent rue des Brandes.

F. BREMENT et Q. OGER parle du projet d'installation d'un local pour les agents techniques avec sanitaires et vestiaires. Ils ont pris contact avec les services de la CARA concernant les possibilités d'implantation sur le site des Ateliers municipaux en respect des règles d'urbanisme. C'est une bonne chose de travailler en équipe en se répartissant les tâches techniques et administratives selon les compétences de chacun.

H. SALMON fait un point sur l'Heure Civique. Les actions se mettent en place et les bénévoles sont réactifs et donnent de bons retours de satisfaction des deux côtés (bénévoles et bénéficiaires).

P. SALA-PILET rappelle que le recensement se termine le 15 février. Il y a encore des personnes qui n'ont pas répondu bien que ce soit obligatoire. Il s'agit de négligeant qu'il faut sans cesse relancer ou des refus catégoriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.